

## Procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du 30 octobre 2023 à 18h30

Présents : BRUN Yves – BALITOUT Jacqueline - LEGRAND Aline – FRUCHART Didier  
DELPLANQUE Sandrine - MORET Valérie – MONDOT Monique – HYPOLITE LEBAS  
Régine – LEBLOND Céline – MEURISSE Jocelyne – DUMONT Eric –  
VALDEGAMBERI Edwige – LELIEVRE Eric – LEQUEUX Jean-Bernard.

Absents excusés : DEROCH Pascal qui a donné pouvoir à BRUN Yves  
DUMIOT Jacques-Emmanuel qui a donné pouvoir à LEQUEUX Jean-Bernard  
MACIEJEWSKI Marie-Laure qui a donné pouvoir à LEBLOND Céline  
DUEZ Cédric qui a donné pouvoir à DUMONT Eric

Absents : CLIN Bruno, SYLLEBRANQUE Magali, LALOUS Christophe.

### APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 6 SEPTEMBRE 2023

Adopté à l'unanimité des membres présents.

### CONTRACTUALISATION D'UN EMPRUNT POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE L'AIRE DE JEUX ET DU TERRAIN MULTISPORTS

Monsieur le Maire rappelle le montant de l'ensemble du projet à savoir 139 730 € HT pour l'aire de jeux et 56 910 € HT pour le terrain multisports.

Il rappelle que des demandes de subventions ont été sollicitées auprès de l'ETAT dans le cadre de la D.E.T.R, de la Région dans le cadre de l'E.Q.S.P, du Département dans le cadre de l'A.P.I, de l'Agence Nationale du Sport, de la Communauté d'Agglomération du Pays de LAON dans le cadre du Fonds de concours.

Trois établissements bancaires ont été sollicités : la Caisse d'Epargne, la Banque Postale et le Crédit Agricole du Nord Est. Seul le Crédit Agricole a transmis une proposition de financement pour une durée de 10 ans.

Madame VALDEGAMBERI Edwige demande pourquoi les autres banques n'ont pas fait de proposition ?

Monsieur le Maire répond que selon leurs critères la capacité de remboursement est insuffisante et qu'il y a trop de charges de fonctionnement.

Monsieur le Maire explique que la commune a eu une politique de désendettement sans interrompre les investissements et que de ce fait le recours à l'autofinancement a été pénalisant.

Monsieur LEQUEUX Jean-Bernard demande si un remboursement anticipé sera fait lors du versement des subventions. La possibilité n'est pas écartée.

Monsieur le Maire soumet les deux propositions à savoir : des échéances annuelles ou échéances trimestrielles.

#### Délibération

Le Maire donne connaissance, aux membres présents, du projet envisagé par la Collectivité, objet de la demande de financement, à savoir : L'aire de jeux et le terrain multisports rue Jean de LA FONTAINE.

Il expose que ce projet comporte l'exécution d'un programme de travaux dont il soumet le mémoire justificatif et dont les devis s'élèvent à 235 968 € TTC.

La majorité membres présents (1 voix contre LELIEVRE Eric), après avoir entendu l'exposé du Maire et après un échange de vues :

1. Prennent en considération et approuvent le projet qui leur a été présenté,
2. Déterminent, comme suit les moyens financiers pour faire face aux dépenses du projet :

Montant global des devis	235 968 €
Subventions	28 486 €
Autofinancement	207 482 €

Emprunt sollicité au CA N-E

Et DECIDENT de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Nord Est à REIMS, 25 rue Libergier, l'attribution d'un prêt de 240 000 €, au taux fixe en vigueur à la signature du contrat et dont le remboursement s'effectuera en 10 années à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024 par périodicités trimestrielles, frais de dossier 0.10 %.

3. Ouvrent au budget de l'exercice courant, les crédits et les débits correspondants,
4. Prennent l'engagement, au nom de la Collectivité, d'inscrire en priorité, chaque année, en dépenses obligatoires au budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances ainsi que de créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances,
5. Autorisent la signature de tous les actes contractuels afférents à cette opération et confèrent, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à son représentant légal, Monsieur BRUN Yves, pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y seront insérées.

### **DECISION MODIFICATIVE**

#### Délibération

Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire d'effectuer une réduction de crédits pour les opérations d'amortissements qui auraient dû être comptabilisées en 2022.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide les virements suivants :

	<u>En investissement :</u>	
Article 1068 - 040		- 46 951.67 €
Chapitre 28 - 040		- 46 951.67 €

### **INFORMATIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire informe :

- ✓ Que la commission Environnement se réunira le jeudi 2 novembre 2023 à 18 H afin de choisir, les coloris du futur terrain multisports et sa piste d'athlétisme
- ✓ Que le représentant de la Société S.A.E sera à Athies-sous-Laon le vendredi 3 novembre 2023 à 14 H pour le city park

Madame DELPLANQUE Sandrine informe ;

- ✓ Que l'ensemble des associations mobilisées pour Octobre Rose ont récolté 549.05 € contre 318.30 € l'an passé
- ✓ Que la publication du vide greniers a été vue 2068 fois ; celle de la foire à l'oignon 1105 ; celle de la marche du CCAS 1941 ; celle du concert rock 611 fois ; la vidéo du concert 782 fois et celle de l'ALSH d'octobre 1157 fois.

Monsieur FRUCHART Didier informe :

- ✓ qu'environ 200 personnes ont assisté au concert Rock ;
- ✓ que les chocolats pour les élèves sont commandés ;
- ✓ Que cette année les classes de CP à CM2 assisteront à un spectacle à la M.A.L. Un spectacle de 35 minutes pour les CP - CE1 -CE2. Un spectacle de 1 H 30 pour les CM1 - CM2. Le budget de Noël étant de 1 200 €.

Madame LEGRAND Aline indique :

- ✓ Que Murielle, Directrice de l'ALSH, a accueilli la première semaine des vacances d'hiver 37 enfants et Annabelle, Directrice de l'ALSH la deuxième semaine en a quant à elle, accueilli 27.

Madame VALDEGAMBERI Edwige demande si le changement de prestataire pour les repas a été apprécié. Madame LEGRAND Aline répond qu'il n'y a pas de mauvais retour.

Monsieur LEQUEUX Jean-Bernard indique que la diffusion par le Flash info d'un lien d'accès à la lecture de journaux gratuits n'est pas très judicieux sachant qu'un Tabac Presse est implanté dans la commune.

Madame DELPLANQUE Sandrine indique que la commune a répondu à une demande du Département et que seuls des extraits seraient mis en ligne.

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil de la réception de questions écrites.

Il demande au public de quitter la salle avant de donner lecture des mails de Monsieur LELIEVRE Eric et Madame VALDEGAMBERI Edwige .

**Monsieur LELIEVRE** : « 1 ) Qui utilise les véhicules de la commune après les heures de travail ;  
2 ) Où sont passés les 900 000 € que nous avons en excédent budgétaire en début de mandat ? »

**Madame VALDEGAMBERI** : « 1) J'ai été prévenu par une maman d'école que son fils de 3 ans c'est retrouvé sur le parking à l'extérieur alors qu'il devait aller en garderie. D'après les dire de la maman, Eric Carlier lui aurait répondu que l'agent serait sanctionné.

Qu'en est-il pour l'agent ? et qu'avez-vous mis en place pour éviter que cela se reproduise ?

2) Par rapport à l'embauche de madame Boilleau fille de monsieur Carlier, elle a été embauchée début juillet et était déjà en vacances 3 semaines en août, est-ce normal ?

Les droits congés ne sont-ils pas de 2,5 jours par mois effectué ?

De plus depuis la rentrée elle a déjà été absente plusieurs jours.

Quels sont ses diplômes pour avoir été embauchée à la place de deux jeunes avec CAP petite enfance ?

Est-ce vrai qu'Angélique Boilleau a pris la place d'un agent à la bibliothèque de l'école ?

3) Comment se fait-il que le fourgon de la commune a servi au déménagement de madame Boilleau et que nos agents sont allés à la déchetterie pendant les heures de travail ?

4) Concernant les 37 h de travail, il a été dit que les agents qui travaillent à l'école avaient une semaine de congés pendant les petites vacances scolaires et 3 semaines l'été.

Comment se fait-il que madame Carlier travaillant à l'école a eu le droit de prendre une semaine de vacances pendant le temps scolaire ? Y aurait-il deux poids de mesures ? Si tout le monde faisait ça ...

Le règlement n'est-il pas le même pour tous !!!!!!!!!!!!!!!

5) Les rendez-vous médicaux pendant les heures de service comment sont-ils récupérés ?

6) Est-il judicieux que madame Boilleau gère la page facebook « athies mon village » car les informations sont forcément orientées ? »

Monsieur le Maire précise qu'il va répondre à l'ensemble des questions.

- ❖ « Concernant le prêt des véhicules de la commune aux agents, après les heures de travail, des autorisations écrites sont accordées aux agents qui en font la demande. Une copie de l'autorisation accordée se trouve alors dans le véhicule avec les papiers (attestation d'assurance – certificat d'immatriculation) en cas de contrôle des services de police ou de la gendarmerie.
- ❖ Au sujet de l'élève de l'école maternelle qui s'est retrouvé sur le parking, j'avais prévu, en accord avec le directeur des services techniques, un avertissement écrit de l'agent communal concerné. Le bureau municipal en a décidé autrement, trouvant la sanction trop lourde, estimant qu'il s'agissait d'un dysfonctionnement nécessitant une réorganisation du service ce qui a été fait. Dorénavant il y a deux agents pour emmener les petits à la garderie et ils attendent que les autres élèves qui ne vont pas à la garderie soient sortis.

- ❖ Concernant l'embauche de Madame BOILLEAU, la question a déjà été posée au conseil municipal du 6 septembre et j'ai apporté la réponse qui figure au procès-verbal de ce conseil.  
Madame BOILLEAU n'a pas été embauchée à la place de deux jeunes avec CAP petite enfance. Deux personnes n'ont pas souhaité renouveler leur contrat. J'ai donc procédé au recrutement de deux personnes sur postes vacants : Madame BOILLEAU Angélique et Madame LEQUEUX Audrey.
- ❖ Au sujet des congés des agents, ils font l'objet d'une demande écrite de leur part qui est soumise à mon accord. Il y a bien sûr un suivi du décompte des congés de chaque agent qui est effectué par les services administratifs. A la date d'embauche d'un agent, ses droits en termes de congés lui sont précisés jusqu'au 31/12.
- ❖ Les rendez-vous médicaux pendant les heures de service font également l'objet d'une autorisation écrite de ma part ; avec remise à posteriori du justificatif du médecin.
- ❖ Quant aux agents qui sont allés à la déchetterie lors du déménagement de Madame BOILLEAU, ce n'était pas pendant leurs heures de travail puisqu'il s'agissait de trois agents qui en raison des fortes chaleurs, étaient en horaires d'été et prenaient donc leur service à 6 heures pour terminer leur journée à 13 H 30.
- ❖ La gestion de la page Facebook « Athies mon village » est une activité d'ordre privé et non professionnel. Je vous rappelle que la page Facebook de la Mairie est gérée par notre collègue adjointe Sandrine DELPLANQUE.
- ❖ En ce qui concerne l'excédent de fonctionnement, la réponse a été apportée dans les différentes commissions de finances d'année en année. L'excédent a été consommé en venant compenser les déficits d'investissement. Pour mémoire en 2018, la commune a investi à hauteur de 400 000 € ; 300 000 € en 2019 ; 200 000 € en 2020 ; 234 000 € en 2022 et près de 400 000 € en 2023.  
La volonté politique de la commune étant de ne plus emprunter, tous les renouvellements des véhicules techniques (fourgon, camionnette, tracteurs, tondeuses) ont fait l'objet d'un financement par crédit-bail et non plus d'achats directs d'où une baisse de l'excédent généré annuellement associé à un effort fiscal faible (+ 1 % chaque année) donnant une capacité d'autofinancement insuffisante.

Madame LEBLOND Céline prend la parole et se demande si cela ne serait pas du harcèlement vis-à-vis de Monsieur CARLIER, trop souvent cité au conseil et demande pourquoi un tel acharnement.

Madame MORET Valérie suit également les propos de Madame LEBLOND Céline trouvant que cela devient effectivement du harcèlement.

Séance levée à 20 H 45.